

## faits divers - incendie

et conduites sous l'emprise d'alcool



faits divers - incendie

**BEUMARCHES** - Ce jeudi à 5 h 15 le SDIS32 a été alerté pour un feu de maison sur la commune de Beaumarchès au lotissement Trempat. Le feu se développait dans un garage attenant à la maison d'habitation. Les pompiers de Plaisance, Riscle, Marciac et Nogaro sont intervenus. Ceux-ci ont pu préserver la maison mais le garage de 20m<sup>2</sup> a été totalement détruit. La famille occupant les lieux, un couple et 5 enfants ont été relogés.

**CLERMONT POUYGUILLES** - hier en soirée un jeune automobiliste originaire de Haute Garonne a perdu le contrôle de son véhicule alors qu'il circulait sur la D104 hors agglomération de la commune de Clermont-Pouyguillès. Légèrement blessé, le conducteur a été pris en charge par les secours et par la gendarmerie qui a vite constaté que le jeune homme de 19 ans conduisait sous l'emprise d'alcool.

**GIMONT** - Il faisait très chaud hier sur le coup de 16h30 du côté de Gimont. Boire ou conduire cet automobiliste n'a su faire le choix. Son comportement alors qu'il circulait sur la RN 124 dans le sens Gimont-Auch, a interpellé des témoins par son étrange conduite. Témoins qui ont alerté la gendarmerie. La brigade a réagi rapidement et a intercepté et contrôlé l'individu qui conduisait bière en main. Sans surprise, le résultat de l'alcootest s'est avéré positif.

**AUCH** - En début de semaine, pendant la nuit, les policiers interviennent rue de Lorraine suite à un accident de la circulation. Une dizaine de personnes est présente sur place, les policiers constatent la présence d'un véhicule accidenté et apprennent la fuite d'un second véhicule deux roues. Le scooter est repéré et son conducteur interpellé en haute ville. L'individu a fait l'objet d'une mesure de garde à vue et deux policiers ont été blessés car l'individu a mordu le doigt de la policière adjointe et le second policier a été blessé en portant secours à sa collègue. Le mis en cause devra répondre des faits qui lui sont reprochés devant les tribunaux.